

N1101

CONDUITE D'ENGINS DE DÉPLACEMENT DES CHARGES

Autres emplois décrits

- Agent / Agente cariste de livraison ferroviaire
- Cariste
- Cariste agent / agente de magasinage
- Cariste agent / agente de quai
- Cariste bobinier / bobinière
- Cariste chargeur/déchargeur / chargeuse/déchargeuse
- Cariste d'entrepôt
- Cariste en préparation logistique
- Cariste manutentionnaire
- Cariste pointeur / pointeuse
- Cariste réceptionnaire
- Cariste secteur industrie
- Chef cariste
- Conducteur / Conductrice d'engins de déplacement des charges
- Conducteur / Conductrice d'engins de manutention motorisé à conducteur porté
- Conducteur / Conductrice de chariot élévateur de l'armée
- Conducteur / Conductrice de nacelle
- Tractoriste logistique

Définition

- Conduit un engin de manutention à conducteur porté (chariot-élévateur, gerbeur, ...) dans le cadre d'opérations de déplacement, chargement/déchargement, stockage/déstockage, approvisionnement, enlèvement de charges (marchandises, produits, matériel, ...), selon les procédures qualité, les règles de sécurité et les impératifs de délais.
- Peut effectuer d'autres opérations liées au fonctionnement d'un entrepôt (réception et contrôle des produits, tenue de stocks, préparation de commandes, inventaire, ...) ou d'un site de production ou de distribution (conditionnement, ...).
- Peut animer une équipe d'opérateurs (intérimaires, stagiaires, ...).

Accès à l'emploi

Ce métier est accessible sans diplôme ni expérience professionnelle.

Un CAP/BEP en transport, logistique, ... peut en faciliter l'accès.

Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite en Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement est (sont) exigé(s).

La pratique de l'outil informatique (utilisation de système informatique fixe ou embarqué, logiciel de gestion de stocks, ...) peut être demandée.

Certifications et diplômes :

- Chariots à mât rétractable (CACES R 489-5) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots à poste de conduite élevable (hauteur plancher > 1,20 m) (CACES R 489-6) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots élévateurs à mât rétractable (CACES R 389-5)
- Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg (CACES R 389-3)
- Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6000 kg (CACES R 389-4)
- Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale < ou = à 6 tonnes) (CACES R 489-3) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes) (CACES R 489-4) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots porteurs (capacité de charge < ou = à 2 tonnes) (CACES R 489-2A) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots tracteurs (capacité de traction < ou = à 25 tonnes) (CACES R 489-2B) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6 000 kg (CACES R 389-2)
- Conduite d'un chariot à poste de conduite élevable
- Conduite d'un chariot bi ou tri-directionnel
- Conduite d'un chariot-élévateur frontal
- Conduite d'un chariot-élévateur latéral
- Conduite des chariots hors production des chariots à conducteur porté de toutes les catégories (CACES R 489-7) - Depuis le 01/01/2020
- Conduite hors production des PEMP des types 1 et 3 (CACES R 486-C) - Depuis le 01/01/2020
- Déplacement, chargement, transfert de chariots sans activité de production (CACES R 389-6)
- Gerbeurs à conducteur accompagnant (CACES R 485) - Depuis le 01/01/2020
- Gerbeurs à conducteur accompagnant (h > 2,50 m) (CACES R 485-2) - Depuis le 01/01/2020
- Gerbeurs à conducteur accompagnant (1,20 m < h < ou = à 2,50 m) (CACES R 485-1) - Depuis le 01/01/2020
- Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1.20 m) (CACES R 489-1B) - Depuis le 01/01/2020
- PEMP du groupe A (CACES R 486-A) - Depuis le 01/01/2020
- PEMP du groupe B (CACES R 486-B) - Depuis le 01/01/2020
- Plates-formes élévatrices mobiles de personnel (CACES R 486) - Depuis le 01/01/2020
- Plates-formes élévatrices mobiles de personnes ou PEMP (CACES R 386)
- Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (CACES R 389-1)
- Transpalettes et préparateurs sans élévation du poste de conduite (h < ou = à 1,20 m) (CACES R 489-1A) - Depuis le 01/01/2020

Compétences

Savoir-faire

Production, Fabrication

Collecter des produits, des matériaux, des matières premières

Manipuler des produits dangereux ou fragiles

Maintenance, Réparation	Effectuer la maintenance de premier niveau des outillages et des équipements
Prévention des risques	Vérifier l'état des charges, identifier les anomalies et les transmettre au service concerné
Qualité	Contrôler la qualité et la conformité d'un livrable
Gestion des stocks	Réaliser un inventaire Gérer les stocks Ranger des produits ou marchandises selon leurs dates de validité et les conditions de conservation Réceptionner des produits, des matières premières, vérifier la conformité d'une livraison Manipuler un engin de manutention ou de chantier Charger, décharger, manutentionner des produits Conditionner des produits
Logistique	Organiser le traitement des commandes Réaliser une opération logistique
Pilotage et maîtrise des coûts	Estimer les coûts et les délais d'une activité ou d'une prestation
Protection des personnes et de l'environnement	Participer à une opération militaire
Recherche, Innovation	Collecter, tester, analyser des échantillons, des matériaux
Management	Animer, coordonner une équipe
Organisation	Respecter les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE)
Communication	Transmettre de l'information



Savoir-être professionnels

Travailler en équipe
Faire preuve d'autonomie
Faire preuve de rigueur et de précision

Savoirs

Domaines d'expertise	<p>Caractéristiques de la chaîne logistique (Supply Chain)</p> <p>Gestes et postures de manutention</p> <p>Santé et sécurité au travail</p> <p>Logiciel de gestion de stocks</p> <p>Système informatique (embarqué ou fixe)</p> <p>Appréciation de charge</p>
Normes et procédés	<p>Modalités de chargement/déchargement de marchandises</p> <p>Organisation d'un site d'entreposage (plan de circulation, ...)</p> <p>Principes d'équilibrage des charges</p> <p>Procédures d'entretien d'engins de manutention</p> <p>Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)</p> <p>Règles et consignes de sécurité</p>
Produits, outils et matières	<p>Utilisation d'engins de manutention non motorisés (transpalette, diable, ...)</p> <p>Utilisation d'un chariot équipé de porte-charges</p> <p>Utilisation d'un transpalette électrique à conducteur porté</p> <p>Utilisation d'une nacelle élévatrice</p>
Techniques professionnelles	<p>Techniques de cerclage</p> <p>Techniques de filmage</p> <p>Techniques de palettisation</p>

Contextes de travail

 <p>Conditions de travail et risques professionnels</p>	<p>En environnement bruyant</p> <p>En extérieur</p> <p>En zone frigorifique</p> <p>Port d'équipement de protection (EPI, casque...)</p> <p>Port et manipulation de charges lourdes</p>
 <p>Horaires et durée du travail</p>	<p>Travail de nuit</p> <p>Travail en horaires décalés</p> <p>Travail le week-end</p> <p>Travail par roulement</p>

Secteurs d'activité

• Logistique et transport